

DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION
MONITRICE ÉDUCATRICE / MONITEUR ÉDUCATEUR
Au plus tard au 30 avril 2021

- Un chèque de 184 € libellé à CFPF LA ROUATIÈRE, pour le paiement des droits d'inscription (inscrire au dos du chèque le nom ainsi que le prénom du stagiaire). Ce paiement **obligatoire en une fois**, sera encaissé début d'octobre. Ce montant n'est pas remboursable.
- Un chèque de 350 € libellé à CFPF LA ROUATIÈRE, pour le paiement des frais de scolarité (inscrire au dos du chèque le nom ainsi que le prénom du stagiaire).
Vous avez la possibilité de faire trois chèques de 116€, 116 € et 118 €, qui seront encaissés en octobre, novembre et décembre. Ces paiements devront être obligatoirement réglés avant le 31 décembre.
- Un certificat de scolarité pour les personnes scolarisées l'année précédente.
- Un relevé d'identité bancaire au même nom que les chèques de frais de scolarité et de droits d'inscription.

Pour les stagiaires boursiers :

- L'attestation de bourses provisoires, puis la définitive (preuve de dépôt de dossier)

Pour les demandeurs d'emploi :

- L'attestation de Pôle Emploi en date de l'entrée en formation

Les personnes ayant effectué des travaux saisonniers pendant la période estivale doivent impérativement s'inscrire à Pôle Emploi avant l'entrée en formation afin de pouvoir demander leurs attestations.

En cas de non-respect des demandes inscrites dans ce document, nous ne pourrions pas vous faire bénéficier des exonérations auxquelles vous pourriez prétendre (184 € et / ou 350 €).

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

David LANTELME

Directeur Général

